

Veillez noter que la langue d'origine de ce document est l'anglais et que toutes les traductions non anglaises ont été générées à l'aide d'un logiciel de traduction automatique. Nous espérons que cela facilitera l'engagement et la compréhension, mais nous reconnaissons qu'il peut y avoir des inexactitudes dans le processus de traduction.

# Groupe consultatif technique

## Document d'orientation

29 & 30 septembre 2022 - Hybride

### ED1 Résumé

Résumé	Obtenir un retour d'information sur le projet de résumé à inclure dans l'ED1
But/Objectif du document	Le présent document décrit l'approche adoptée pour l'élaboration du résumé. Il présente également le contenu proposé pour le résumé et son rôle dans l'exposé-sondage.
Autres éléments d'appui	TAGED08-04 - <i>Structure ED1</i>
Préparé par	Karen Sanderson
Actions pour cette réunion	<p><u>Donner des conseils :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'approche adoptée</li> <li>• Le contenu proposé pour le résumé</li> </ul>

# Groupe consultatif technique

## ED1 Résumé

### 1. Introduction

- 1.1 Dans la première version de l'ED1, il a été proposé d'inclure une section Aperçu au début du document. Cet aperçu devait être traduit en espagnol, en français et en arabe afin de rendre les documents plus accessibles. Un espace réservé a été inclus dans le projet dans l'attente d'un cadrage complet et d'un retour d'information sur le projet de documentation.
- 1.2 Dans le cadre du feedback sur le projet de document, un membre du TAG a demandé si un résumé de l'ED serait produit pour aider les parties prenantes à s'engager dans le document. Lors de la rédaction, le Secrétariat a convenu qu'un résumé pourrait être plus utile, d'où le changement de nom de Overview à Summary.
- 1.3 Le présent document décrit l'approche adoptée pour l'élaboration du résumé et le contenu proposé.

### 2. Approche

- 2.1 Le résumé a été structuré de manière à fournir :
  - Une introduction, qui peut être utilisée par ceux qui ne connaissent pas le travail du projet et ses objectifs ;
  - Une explication de la façon dont les exposés-sondages sont livrés et de ce qu'ils contiendront ;
  - Une explication du contenu de l'ED1 et qui devrait le lire ; et
  - Les principales adaptations qui ont été faites dans ED1.
- 2.2 L'intention est que ce résumé soit traduit en français, en espagnol et en arabe. Il n'est pas prévu pour l'instant de traduire le contenu de l'exposé-sondage lui-même dans ces langues. Le résumé sera donc le document clé permettant aux parties prenantes non anglophones de comprendre les propositions de l'exposé-sondage. Des groupes de travail seront créés pour superviser les

traductions en français, en espagnol et en arabe, où la contribution des membres du TAG serait hautement souhaitable et bénéfique.

- 2.3 Pour traduire l'exposé-sondage, il faudra obtenir l'autorisation de la Fondation IFRS et se conformer à ses processus de qualité. Je ne prévois pas que la Fondation IFRS ne donne pas son accord, mais il s'agit d'un long processus qui aurait un impact sur la capacité de l'équipe de projet et qui aurait un coût.

**Question 1** : Les membres du GAT sont-ils d'accord avec l'approche du résumé ?

**Question 2** : L'introduction fournit-elle un contenu suffisant pour permettre à ceux qui ne sont pas familiers avec le projet et la compréhension du contexte ?

**Question 3** : En particulier dans le contexte du document sur la structure de l'ED 1 (TAGED08-04), le résumé fournit-il une explication suffisante de la structure du projet et de ses composantes ?

**Question 4** : Le statut de chaque section d'INPAG est-il clair ?

- 2.4 Le projet de résumé est inclus dans l'annexe A.

### 3. Contenu détaillé

3.1 Le contenu principal du résumé concerne les adaptations. Les adaptations qui sont incluses dans le résumé sont les suivantes :

- L'approche des caractéristiques générales pour définir les OBNL
- Les utilisateurs primaires et leurs besoins en matière de rapports financiers à usage général (GPFR)
- L'ASBL déclarante et ses limites
- Base de l'information incluse dans les GPFR
- Les éléments qui constituent la base des états financiers des OBNL et les concepts clés, comme le potentiel de service
- Rapports narratifs
- Les noms des états financiers et leur portée

- Comptabilité par fonds et présentation des fonds avec et sans restrictions
  - Conformité avec l'INPAG
- 3.2 Le résumé met également en évidence certains points litigieux comme les comparaisons et le rôle du tableau des flux de trésorerie. Il explique également qui est censé utiliser l'INPAG et le rôle des normalisateurs et des régulateurs de la juridiction.
- 3.3 Ces sujets ont été sélectionnés pour créer un document autonome qui met en évidence les principales questions qui ont été prises en compte dans le développement de l'INPAG et la voie à suivre proposée. Des liens ont été insérés vers le SMC correspondant pour aider les parties prenantes à naviguer dans les points clés.
- 3.4 Le contenu a été élaboré de manière à permettre de comprendre la question et la manière dont elle a été traitée sans avoir à lire aucun des autres documents. Le résumé risque ainsi d'être trop long, mais cela peut être avantageux du point de vue de la traduction.

**Question 6 :** Les membres du GAT sont-ils d'accord pour dire que ce sont les sujets qui devraient être inclus dans le résumé ? Y a-t-il des sujets qui, selon les membres du GAT, devraient être inclus ou qui pourraient être supprimés ?

**Question 7 :** Quels conseils les membres du GAT ont-ils à donner sur l'équilibre du contenu de chaque sujet pour atteindre l'objectif d'être compréhensible sans avoir à consulter d'autres documents ?

Septembre 2022

## Annexe A - Résumé

### Introduction

#### *Objectifs*

Dans de nombreux pays, les organisations à but non lucratif (OBNL) ne disposent d'aucune orientation ni d'aucun cadre pour les aider à préparer leurs états financiers. Or, ceux-ci sont essentiels pour la transparence, la responsabilité et la prise de décision. Les organismes de financement ont comblé ce vide en élaborant leurs propres exigences en matière d'établissement de rapports pour les OBNL, et bien que toutes aient leurs mérites, la variété des différentes exigences peut créer une lourde charge pour les organisations mêmes qu'ils veulent soutenir.

Les entités des secteurs privé et public et leurs parties prenantes ont largement bénéficié de l'élaboration et de l'utilisation des normes internationales depuis les années 1970. Dans une enquête internationale réalisée en 2014 à l'adresse<sup>1</sup>, qui comptait plus de 600 réponses provenant de 179 pays, la majorité des répondants étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire qu'une norme comptable internationale ou des orientations spécifiquement destinées aux OBNL seraient utiles.

La crédibilité des OBNL auprès des parties prenantes, et notamment de celles qui apportent des fonds, dépend de la création et du maintien de la confiance. Pour renforcer la gouvernance et la gestion financière des OBNL, INPAG est développé pour répondre aux trois objectifs suivants :

- Améliorer la qualité, la transparence et la crédibilité des rapports financiers des OBNL.
- Soutenir la fourniture d'informations financières pour les OBNL qui soient utiles à la prise de décision et à la responsabilité, en équilibrant les besoins des préparateurs et des utilisateurs.
- Traiter des questions spécifiques aux OSBL, ce qui favorisera la comparabilité des rapports financiers des OSBL.

Un document de consultation<sup>2</sup> a été publié en janvier 2021, présentant des propositions visant à élaborer des lignes directrices en matière d'information financière pour les OBNL (désormais appelées INPAG) et sollicitant des commentaires sur un certain nombre de propositions, y compris des sujets prioritaires. Le développement de l'INPAG et les propositions énoncées dans le document ont reçu un soutien massif.

#### *Principes fondamentaux de l'INPAG*

L'INPAG est construit sur les prémisses fondamentales qu'il est basé sur la comptabilité d'exercice et inclut des informations non financières. La comptabilité d'exercice est nécessaire pour fournir une

---

<sup>1</sup> *International financial reporting for the not-for-profit sector (2014)* - Une étude commandée par le Consultative Committee of Accountancy Bodies in UK and Ireland.

<sup>2</sup> Le document de consultation, qui a été publié en deux parties, peut être consulté sur le site [www.ifr4npo.org](http://www.ifr4npo.org).

vue d'ensemble de la situation et de l'activité financières de l'OBNL. Elle peut améliorer la qualité et la transparence des rapports financiers afin de renforcer la responsabilité et la prise de décision. La comptabilité d'exercice est acceptée comme base des normes internationales d'information financière de haute qualité. L'inclusion d'informations non financières permet de produire des rapports financiers à usage général qui présentent des commentaires de la direction et d'autres informations narratives parallèlement aux informations financières contenues dans les états financiers à usage général.

Les rapports financiers à usage général vont au-delà des informations fournies dans les états financiers à usage général et fournissent aux utilisateurs des informations permettant une compréhension significative de la nature, des objectifs, de la stratégie, des risques et de la performance d'un OBNL.

### ***Approche du développement d'INPAG***

Le développement d'INPAG se fera en plusieurs phases. Le projet IFR4NPO est actuellement en phase 1. Les parties prenantes ont été invitées à donner leur avis sur les sujets prioritaires à inclure dans la phase 1 d'INPAG dans le cadre du document de consultation publié en janvier 2021. Une hiérarchisation des priorités est nécessaire pour publier INPAG en 2025 dans les limites des ressources disponibles.

### ***Cadre conceptuel***

L'INPAG n'a pas été développé avec son propre cadre conceptuel. L'expérience des normalisateurs internationaux montre que l'élaboration d'un cadre conceptuel initial peut prendre de nombreuses années. Au lieu de cela, les concepts et les principes omniprésents qui sont utilisés dans l'exposé-sondage de la troisième édition de la norme comptable *IFRS pour les PME* (la norme comptable *IFRS pour les PME*) ont été examinés afin de déterminer s'ils sont appropriés pour les OBNL. Un certain nombre d'adaptations ont été apportées aux concepts et aux principes omniprésents de la norme comptable *IFRS pour les PME*, les plus importantes d'entre elles étant décrites ci-dessous. Ces adaptations sous-tendent l'INPAG, afin de créer un cadre approprié pour les OBNL.

## **À propos de cet exposé-sondage**

### ***Structure des exposés-sondages***

La première édition de l'INPAG, qui sera le produit final de la phase 1, sera rédigée en 2022 et 2023. Le présent exposé-sondage est la première partie de trois exposés-sondages qui seront publiés pour couvrir l'ensemble du champ d'application du RIPAG en phase 1. Le projet d'orientation sera fourni par le biais de ces exposés-sondages. La publication du projet d'orientation par le biais de trois exposés-sondages a pour but de permettre aux parties prenantes de commenter plus facilement les propositions en décomposant les INPAG en petits paquets. Cela permettra également

de recueillir des commentaires sur l'exposé-sondage : Partie 1 (ED1) d'être incorporé dans les versions ultérieures de la ligne directrice.

En conséquence, certaines des propositions de l'ED1 peuvent être affinées dans des exposés-sondages ultérieurs. Toute modification sera clairement indiquée dans les exposés-sondages ultérieurs.

### *À propos de cet exposé-sondage*

L'objectif de l'ED1 est de créer un cadre général pour l'information financière des OSBL. Il comprend :

- Qui bénéficiera de l'INPAG, tant les préparateurs que les utilisateurs ?
- Concepts et principes omniprésents qui sous-tendent l'information financière
- La structure et la portée des états financiers
- Propositions de rapports narratifs

L'ED1 est construit sur des sections équivalentes de la norme comptable IFRS for SMEs. Le contenu est énuméré au début de l'ED 1 et couvre la préface de la section 10 ainsi qu'une nouvelle section (section 35) pour le reporting narratif. Les autres sections seront publiées dans l'exposé-sondage - partie 2 (ED2) et l'exposé-sondage - partie 3 (ED3).

Pour chaque section, un statut indique dans quelle mesure elle a été revue pour tenir compte des questions spécifiques aux NPO. Le statut sera décrit comme l'un des suivants :

Statut	Description
Entièrement révisé	La section a été entièrement mise à jour pour refléter les exigences des OSBL.
Aligné	La section a été mise à jour pour s'aligner sur les sections qui ont été entièrement révisées, mais n'a pas été entièrement révisée en soi.
Inchangé	La section a été mise à jour pour des changements de terminologie, mais n'a pas été modifiée pour le reste.
Nouveau	Cette section n'existe pas dans la norme comptable <i>IFRS pour les PME</i> et a été développée spécifiquement pour les OBNL.

### *Contenu de l'ED2 et de l'ED3*

L'exposé-sondage ED2 se concentrera sur les revenus provenant de subventions et de dons (revenus non échangés) ainsi que sur le traitement des dépenses liées aux subventions. Il examinera les situations dans lesquelles un OSBL peut agir en tant que principal et celles dans lesquelles il peut agir en tant qu'agent. Il examinera également les questions de présentation liées à la conversion des devises étrangères. En outre, l'ED2 comprendra un certain nombre de chapitres

qui sont mis à jour pour des changements de terminologie mais qui ne sont pas mis à jour pour d'autres raisons.

L'ED3 se concentrera sur la classification des dépenses, des coûts de collecte de fonds et des stocks. L'ED3 comprendra également des indications sur la transition vers l'adoption de l'INPAG. Comme pour l'ED2, il comprendra un certain nombre de sections qui sont mises à jour pour des changements terminologiques mais ne sont pas mises à jour pour d'autres raisons.

Le tableau ci-dessous montre le contenu spécifique aux OSBL dans chaque exposé-sondage et son statut, ainsi que les sections qui ne devraient pas être modifiées autrement que par des changements terminologiques.





ED1 (T4 2022)		ED2 (Q2 2023)		ED3 (Q4 2023)		Inchangé (ED 2 et ED3)	
Section	Titre	Section	Titre	Section	Titre	Section	Titre
Préface	Préface	23a	Revenus non boursiers	13	Stocks	11	Instruments financiers
1	ASBL	23b	Revenus de change	24b	Classification des dépenses	12	Juste valeur
2	Concepts et principes omniprésents	24a	Dépenses de subventions	24c	Frais de collecte de fonds	14	Investissement dans les entreprises associées
3	États financiers			36	Transition vers l'orientation	15	Dispositions conjointes
4	État de la situation financière					16	Immeubles de placement
5	État des revenus et des dépenses					17	Biens, installations et équipements
6	État de l'évolution des actifs nets					18	Immobilisations incorporelles autres que le goodwill
7	État des flux de trésorerie					19	Regroupements d'entreprises et goodwill
8	Notes sur les comptes					20	Contrats de location
9	États financiers consolidés et séparés					21	Provisions et éventualités
10	Principes comptables, estimations et erreurs					22	Passif et capitaux propres
35	Rapports narratifs					25	Coûts d'emprunt
						26	Paiements fondés sur des actions
						27	Dépréciation d'actifs
						28	Avantages sociaux
						29	Impôts sur le revenu
						30	Conversion des devises étrangères
						31	Hyperinflation
						32	Événements postérieurs à la période de référence
						33	Informations sur les parties liées
						34	Conseils spécialisés

### Qui doit examiner l'ED1

L'ED1 devrait être lu par une série de parties prenantes des OSBL. Cela inclut :

- Régulateurs
- Les normalisateurs
- ASBL
- Auditeurs
- Organismes professionnels de comptabilité
- Groupes d'intérêt public

- Ministères des finances
- Autorités fiscales
- Académique

## Domaine d'adaptation 1 - Les OBNL et leurs utilisateurs

### Une approche des caractéristiques générales pour décrire les OBNL

Une décision clé dans le développement de l'INPAG a été de déterminer quels types d'entités sont inclus dans le terme "NPO". Cette décision est importante pour permettre l'élaboration de lignes directrices en matière d'information financière qui répondent aux besoins des utilisateurs des rapports financiers à usage général des OBNL. L'INPAG est donc développé en tenant compte de ces types d'entités.

Aux fins de l'information financière à usage général, l'INPAG propose dans la section 1 *OBNL* une approche fondée sur les caractéristiques générales pour définir les OBNL, les OBNL étant des entités qui présentent toutes les caractéristiques générales suivantes :

- (a) ils ont pour objectif principal de fournir un avantage au public ;
- (b) ils dirigent les excédents financiers au profit du public ; et
- (c) elles ne sont pas des entités gouvernementales ou du secteur public qui doivent établir des rapports financiers à usage général selon les normes d'information financière du secteur public

Comme il y aura des circonstances où il ne sera pas toujours évident qu'une entité présente toutes les caractéristiques générales, des indicateurs ont également été élaborés (paragraphe AG 1.1 à AG 1.6 du guide d'application) pour aider à déterminer si une entité est un OBNL.

Une approche descriptive plutôt qu'une définition unique a été choisie en raison de la diversité mondiale des types d'entités pouvant être décrites comme des OBNL et des cadres juridiques et réglementaires qui peuvent leur être appliqués. Une définition unique qui pourrait englober toutes les entités possibles n'est pas considérée comme possible actuellement.

D'autres options ont été examinées, notamment une approche étroite de la détermination du champ d'application basée sur la définition des OBNL en référence au statut juridique ou réglementaire au niveau de la juridiction, ainsi que l'utilisation de définitions provenant de cadres de déclaration statistique. Cependant, celles-ci excluraient potentiellement de nombreuses entités qui pourraient bénéficier de l'INPAG, car elles n'ont pas été élaborées en tenant compte des besoins des utilisateurs des rapports financiers des OBNL.

L'utilisation de caractéristiques générales nécessite l'application d'un jugement. Par exemple, la caractéristique "procurer un avantage au public" peut soulever des questions si seule une petite

partie du public bénéficie des activités de l'OBNL. L'INPAG précise que l'objectif premier de l'OBNL ne doit pas nécessairement être de procurer un avantage à l'ensemble du public.

L'INPAG exige que, lors de l'application des caractéristiques, une attention particulière soit accordée aux éléments suivants

- (i) si une partie suffisante du public profite de l'objectif de l'OBNL et
- (ii) que les avantages privés qui découlent de la réalisation de l'objet de l'ASBL ne constituent pas l'objectif premier de l'ASBL.

**Le SMC 1a** cherche à savoir dans quelle mesure les répondants sont d'accord avec la description des caractéristiques générales. Il demande également si le terme "fournir un avantage au public" inclut toutes les entités qui pourraient être des OBNL, et si non, ce qui devrait être changé.

### ***Les principaux utilisateurs et leurs besoins en matière de rapports financiers à usage général des OSBL***

Dans la section 2, *Concepts et principes omniprésents*, il est proposé que les principaux utilisateurs des rapports financiers à usage général des OSBL soient :

- le public auquel l'OBNL fournit des services et des biens ;
- les fournisseurs de ressources qui ne possèdent pas le pouvoir d'exiger d'un OBNL qu'il divulgue les informations dont ils ont besoin à des fins de responsabilité et de prise de décision ;
- ceux qui remplissent des fonctions de surveillance au nom du public et des fournisseurs de ressources.

Il est important d'identifier les principaux utilisateurs afin de répondre à leurs besoins en matière de responsabilité et de prise de décision. Le point central du développement de l'INPAG est que les rapports financiers à usage général qui incluent des informations non financières sont nécessaires pour répondre aux besoins et aux attentes plus larges des utilisateurs. Les besoins des utilisateurs primaires seront reflétés dans le développement de toutes les sections de l'INPAG.

Les utilisateurs primaires sont des parties prenantes externes à un OBNL, et comprennent les utilisateurs des services, les fournisseurs de soutien financier, les régulateurs et la société en général. Un utilisateur qui a le pouvoir d'exiger d'un OBNL qu'il divulgue des informations n'est pas considéré comme un utilisateur primaire, car il peut exiger d'un OBNL qu'il produise un rapport financier à usage spécifique. En outre, les rapports financiers à usage général ne sont pas produits pour répondre aux besoins d'information spécifiques d'un utilisateur individuel.

Certaines parties prenantes internes peuvent également s'intéresser aux rapports financiers à usage général d'un OBNL. Il s'agit notamment des personnes chargées de la gouvernance d'un OBNL, du personnel, qu'il soit rémunéré ou bénévole, et des membres. Les parties prenantes internes qui ont une autorité au sein de l'organisation ne sont pas non plus considérées comme des utilisateurs

primaires, car elles sont autorisées à demander les informations dont elles ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions.

La position des donateurs et leurs besoins d'information sont une considération importante pour de nombreuses organisations à but non lucratif. L'INPAG propose que les donateurs puissent, dans certaines circonstances, être des utilisateurs primaires. C'est le cas lorsqu'ils agissent comme tout autre fournisseur de ressources qui n'a pas le pouvoir d'exiger la préparation de rapports financiers sur mesure. Cela peut être le cas, par exemple, lorsqu'ils exercent une diligence raisonnable avant de nouer une relation financière avec un OBNL. Toutefois, lorsqu'ils exercent leur pouvoir d'exiger d'un OBNL qu'il fournisse des informations adaptées à leurs propres besoins dans le cadre d'un accord de financement ou autre, les donateurs ne sont pas des utilisateurs primaires.

Alors que les donateurs et les autres parties prenantes disposant d'une telle autorité continueront d'exiger la communication d'informations personnalisées à leur intention, l'INPAG peut soutenir une réduction de la charge de déclaration des OBNL par une plus grande cohérence des exigences dans l'ensemble du secteur. Le **SMC 2a** cherche à obtenir un retour d'information sur l'éventail des parties prenantes, les principaux utilisateurs et la description de leurs besoins.

### *Quelles sont les organisations à but non lucratif qui sont censées utiliser INPAG ?*

L'une des principales raisons pour lesquelles la norme comptable *IFRS pour les PME* a été choisie comme cadre fondamental des INPAG est de s'assurer qu'elle peut être adoptée et appliquée par un éventail aussi large que possible d'OBNL. L'objectif du développement d'INPAG est d'être inclusif et de fournir des conseils utiles au plus grand nombre possible d'OBNL. L'adoption et l'application des INPAG peuvent présenter des avantages pour tous les OBNL, les utilisateurs de leurs rapports financiers à usage général et les autres parties prenantes. Et ce, quelle que soit la taille de l'OBNL ou la juridiction dans laquelle il opère.

On s'attend à ce que l'INPAG soit le plus utile aux OSBL dont les utilisateurs ont besoin de rapports financiers généraux basés sur la comptabilité d'exercice à des fins de responsabilité et de prise de décision. Les INPAG fourniront des orientations utiles pour les transactions et les événements économiques spécifiques aux OBNL, mais ne sont pas destinés à être le cadre principal pour les OBNL qui ont une responsabilité publique telle que définie dans les normes comptables IFRS complètes. Ces OBNL auront des besoins plus complexes en matière d'information financière qui ne peuvent être entièrement satisfaits par l'INPAG. Ces NPO devront suivre les normes comptables IFRS complètes ou les GAAP nationaux équivalents s'ils veulent répondre aux besoins de leurs utilisateurs en matière de responsabilité et de prise de décision.

Pour les OBNL dont les besoins des parties prenantes sont plus simples, la comptabilité d'exercice peut être plus que nécessaire pour répondre aux besoins de responsabilisation et de prise de décision de leurs utilisateurs. Pour ces OBNL, un cadre plus simple basé sur la comptabilité de caisse peut être suffisant. L'INPAG continuera à fournir des orientations utiles et pourra être utilisé si ces OBNL passent à la comptabilité d'exercice au fil du temps.

L'INPAG ne répondra donc pas aux besoins de tous les OBNL dans le cadre de cette phase actuelle de développement. La possibilité d'élaborer des orientations à plusieurs niveaux pour répondre aux besoins d'un plus grand nombre d'OBNL, y compris des orientations basées sur la trésorerie pour les plus petits OBNL, a été envisagée. Toutefois, cette possibilité n'est pas réalisable dans les délais prévus pour la première série d'orientations.

Bien qu'il ne soit pas le cadre principal pour certains OSBL, il fournira des conseils spécifiques aux OSBL qui seront utiles à tous. Les OBNL qui devraient utiliser l'INPAG ont été décrits d'une manière nécessairement large, car les conditions dans chaque juridiction varient. Ce qui est petit dans une juridiction peut ne pas être considéré comme petit dans une autre et il ne serait pas pratique de fixer des directives financières pour indiquer la taille. L'intention est d'être permissif et de mener la discussion sur l'application des INPAG au niveau des juridictions en fonction de leurs besoins pour les utilisateurs des rapports financiers. Le **SMC 1b** cherche à savoir s'il est clair que les OBNL sont censés bénéficier de l'utilisation des INPAG et, dans la négative, quelles informations supplémentaires seraient utiles.

### *L'ASBL déclarante et ses limites*

Toujours dans la section 2, l'INPAG fournit une définition de ce que l'on entend par OSBL déclarant aux fins de l'information financière. L'INPAG vise à fournir une approche cohérente et consistante basée sur des principes sur lesquels prendre ces décisions. Il s'agit d'aider les structures opérationnelles parfois complexes que connaissent les OBNL. La définition de l'INPAG est basée sur la substance économique qui reflète les activités d'un OBNL, plutôt que sa forme juridique. Cette approche est la même que celle utilisée dans les cadres internationaux d'information financière pour les secteurs privé et public.

Les propositions visent à garantir qu'un OBNL établit des rapports financiers à usage général en tant qu'entité économique unique ou autre ensemble complet d'activités liées à ses objectifs. Et ce, indépendamment du fait qu'il soit en pratique composé de plusieurs entités, qu'il fasse partie d'une autre entité (mais qu'il doive présenter ses rapports en tant que tel) ou qu'il soit une entité unique. L'INPAG fournit également des orientations sur les succursales avec des indicateurs permettant d'évaluer si une structure opérationnelle est une entité de reporting distincte.

L'INPAG reflète la possibilité pour un OSBL d'être en mesure de contrôler une autre entité en raison des droits ou des relations qu'il a avec cette autre entité. Le guide décrit ce contrôle comme suit :

- avoir du pouvoir sur une autre entité (qu'elle soit utilisée ou non),
- l'exposition ou les droits à des rendements variables (financiers ou non financiers) découlant de sa participation à cette entité, et
- la capacité d'utiliser le pouvoir dont il dispose pour influencer sur le rendement qu'il obtient de son implication dans l'entité.

La section 9, *États financiers consolidés et individuels*, vise à faciliter l'application des principes de contrôle en utilisant une présomption réfutable : on présume que le contrôle existe lorsqu'un OSBL (OSBL investisseur) détient la majorité des droits de vote d'une autre entité (entité émettrice). Elle inclut d'autres situations où le contrôle serait présumé, comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité et le pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent lorsque ce conseil ou cet organe exerce un contrôle sur l'entité. Cette approche permet de former des jugements basés sur des circonstances individuelles. Une approche plus "fondée sur des règles" a été envisagée, mais n'a pas été retenue car il ne serait pas possible d'anticiper toutes les structures organisationnelles susceptibles de se présenter. Le **SMC 9d** cherche à obtenir un retour d'information sur l'utilité d'une présomption réfutable et, dans l'affirmative, sur les conditions communes susceptibles d'être de puissants indicateurs de contrôle. Un guide d'application a été fourni sur la manière dont les principes de contrôle doivent être appliqués dans le contexte des OBNL. Le **SMC 9c** demande un retour d'information sur l'utilité de ces orientations.

L'INPAG admet également que le périmètre d'un OSBL déclarant peut être fondé sur l'existence des besoins d'information d'un ensemble particulier d'utilisateurs, mais seulement si cela aboutit à la production de rapports financiers à usage général.

Les paragraphes AG2.1 à AG2.14 contiennent des conseils d'application destinés à aider à porter un jugement sur une entité comptable. Ces conseils sont étayés par des exemples de mise en œuvre qui couvrent un éventail de situations possibles, y compris les succursales internes. Ils sont destinés à illustrer les facteurs communs qui conduisent à des décisions sur l'existence et/ou le champ d'application d'une entité comptable. Le **SMC 2a** cherche à obtenir un retour d'information sur la mesure dans laquelle l'OBNL en tant qu'entité comptable est clair et sur le processus d'identification des succursales dans le guide d'application.

Les exigences en matière de consolidation n'ont pas été examinées car elles n'étaient pas prioritaires pour être incluses dans la phase 1. La base conceptuelle des états financiers consolidés pour les OBNL sera examinée lors d'une phase ultérieure. La terminologie relative à la consolidation et au contrôle a été rendue plus appropriée pour les OBNL. Le **SMC 9b** demande un retour d'information sur la question de savoir si les termes "entité contrôlée" et "intérêt bénéficiaire" couvrent les accords avec les OBNL.

L'INPAG fournit des indications sur les circonstances dans lesquelles des entités peuvent être exclues de la consolidation si cela fournit une meilleure information. La décision d'exclure une entité contrôlée de la consolidation est un jugement important qui ne devrait pas être utilisé souvent. L'INPAG fournit des indications sur l'application des caractéristiques qualitatives dans le cadre de tels jugements. Le **SMC 9a** demande un retour d'information sur l'utilité des directives d'application fournies.

## **Domaine d'adaptation 2 - Concepts et principes clés qui sous-tendent l'INPAG**

Un ensemble de concepts et de principes est fondamental pour le développement et l'application d'INPAG. Étant donné qu'il n'est pas possible de développer un cadre conceptuel spécifique aux OSBL à partir de zéro, l'INPAG fonde ses concepts et principes sur ceux qui sont utilisés dans la norme comptable IFRS pour les PME. Il tient également compte des cadres conceptuels utilisés dans le développement des normes comptables IFRS et des normes IPSASB. Des adaptations sont proposées si nécessaire afin que ces concepts et principes soient pertinents pour les OBNL.

### **Base d'information dans les GPFR - caractéristiques**

La section 2 décrit les caractéristiques de l'information financière des OBNL. Tous les cadres internationaux d'information financière stipulent que pour être utile, l'information financière doit être pertinente et représenter fidèlement ce qu'elle est censée représenter. Ces caractéristiques ont été incluses comme caractéristiques qualitatives fondamentales de l'information financière dans l'INPAG. Les caractéristiques supplémentaires de comparabilité, de vérifiabilité, d'actualité et de compréhensibilité ont été incluses en tant que caractéristiques qualitatives améliorées de l'information financière. Ensemble, elles forment les caractéristiques qualitatives qui sont proposées comme base de l'information financière des OBNL.

Ces caractéristiques fournissent un cadre cohérent pour déterminer :

- l'utilité de l'information financière pour la prise de décision,
- des conseils sur ce qu'il faut faire lorsque des caractéristiques qualitatives peuvent être en conflit, et
- les contraintes globales de coût-bénéfice sur l'information financière.

L'utilisation des caractéristiques de la norme comptable *IFRS for SMEs* (qui est cohérente avec la base conceptuelle des normes comptables IFRS complètes et des IPSAS) constitue une base appropriée pour l'information financière des OBNL. En effet, il est probable qu'il s'agisse des caractéristiques les plus utiles aux utilisateurs pour prendre des décisions et rendre des comptes. Le **SMC 2b** cherche à savoir s'il y a accord avec les caractéristiques qualitatives de l'information.

### Les éléments qui constituent la base des états financiers des OSBL

Les états financiers sont constitués de catégories d'éléments financiers appelés "éléments". Ces éléments constituent la base de tous les états financiers et des relations entre eux. La section 2 présente les éléments de l'INPAG :

- actifs,
- responsabilités,
- revenu,
- les dépenses, et
- capital injecté

La définition des actifs, des passifs, des produits et des charges est conforme à celle utilisée dans les cadres internationaux d'information financière. Le capital d'apport est un nouvel élément spécifique aux OBNL. Il est destiné à saisir l'intérêt financier que des tiers extérieurs à l'OBNL peuvent avoir dans l'actif net de celui-ci. Avec les fonds qui ne peuvent être distribués qu'à ceux qui ont fourni le capital d'apport, cet élément est équivalent aux droits de participation ou de propriété qui existent dans les organisations du secteur privé, où un tiers a droit à une partie ou à la totalité de l'actif net d'une entité.

Le public qui bénéficie des activités de l'OBNL n'a pas droit aux excédents ou aux déficits historiques et, s'il y a droit en raison des engagements pris par l'OBNL, il répondrait à la définition d'un passif et ne serait associé à aucun droit sur les actifs de l'OBNL.

Le terme "fonds propres" est fortement lié au secteur privé. Il implique une structure de propriété formelle, les détenteurs de capitaux propres ayant droit à des retours financiers basés sur cette propriété. Les fonds propres sont généralement constitués d'actions. Cela peut ne pas refléter la réalité de la majorité des OBNL, où de telles considérations n'existent pas ou sont sans importance. Il est possible que des dons soient utilisés pour créer un OBNL, mais ces dons peuvent ne conférer aucun droit au donateur. Le **SMC 2d** cherche à obtenir des commentaires sur l'inclusion du capital d'apport comme élément et sur les types de capital d'apport qu'un OSBL peut avoir.



## Comptabilité par fonds

L'actif net est obtenu en déduisant le passif d'un OSBL de son actif. Toujours dans la section 2, l'INPAG propose qu'en plus des montants liés au capital d'apport, l'actif net comprenne les fonds avec restrictions et les fonds sans restrictions. Les fonds avec restrictions et les fonds sans restrictions sont les fonds accumulés de l'OSBL qui ont été générés par les excédents et les déficits de l'OSBL.

Les OBNL recevront souvent des ressources financières dont le fournisseur restreint l'utilisation à des fins ou activités spécifiques. Ces fonds avec restrictions sont liés à des financements imposés de l'extérieur ou à d'autres arrangements fondés sur la loi. L'INPAG fait une distinction entre ces fonds avec restrictions et les autres ressources financières (fonds sans restrictions), y compris celles que l'OBNL désigne lui-même en interne à des fins ou activités spécifiques. Il est important pour les utilisateurs des rapports financiers des OBNL de comprendre dans quelle mesure les ressources financières sont soumises à des restrictions, car cela peut fournir des informations utiles sur la résilience financière. Les fonds sans restrictions qui peuvent être déployés à n'importe quelle fin permettent à un OBNL de réagir à des événements imprévus.

L'identification des fonds avec restrictions est une forme de base de la comptabilité par fonds. Elle oblige les OBNL à séparer les revenus et les dépenses connexes entre les fonds avec restrictions et les fonds sans restrictions. De nombreux OBNL enregistrent déjà ce type d'informations pour répondre aux exigences de reporting de ceux qui ont fourni les ressources. L'INPAG n'exige pas la déclaration séparée de tous les fonds fournis pour soutenir les programmes des OBNL.

Toutes les juridictions ne sont pas familières avec la comptabilité des fonds, et pour celles qui le sont, la manière dont les restrictions sont traitées peut varier. Les différentes structures de gouvernance des OBNL peuvent également compliquer ce qui est considéré comme un dispositif imposé de l'extérieur. Le **SMC 2e** sollicite des commentaires sur les termes "fonds avec restrictions" et "fonds sans restrictions" et sur ce que cela pourrait signifier pour les états financiers des OSBL.

## Potentiel de service

Les OBNL détiennent souvent des actifs dans le but de fournir des services plutôt que de générer et de maximiser des flux de trésorerie. De cette façon, les NPO détiennent des actifs pour leur potentiel de service plutôt que pour générer des retours financiers. L'INPAG propose d'inclure ce concept de potentiel de service pour reconnaître que les OBNL opèrent pour le bénéfice du public plutôt que pour réaliser des profits. Le concept de potentiel de service a été inclus dans les paragraphes sur l'évaluation de la section 2 afin de souligner la raison d'être des activités des OBNL, qui sont de fournir un avantage au public.

Le potentiel de service a également été séparé de la notion de "bénéfice économique". Une distinction est ainsi faite entre les ressources économiques qui sont gérées de manière à fournir un

avantage économique, généralement par la génération de liquidités, et le potentiel de service, qui peut ne pas donner lieu à une génération de liquidités.

Le concept de potentiel de service n'est pas explicitement reconnu dans le cadre conceptuel de l'IASB car il est axé sur les entités à but lucratif, mais il est inclus dans le cadre conceptuel du secteur public de l'IPSASB. Il est également reconnu dans certains cadres juridiques.

Le potentiel de service n'est peut-être pas un concept familier à de nombreux OSBL et aux utilisateurs de leurs rapports financiers à usage général. Des considérations pratiques sur la manière de mesurer le potentiel de service devront être développées dans les futures éditions de l'INPAG. Le **SMC 2h** sollicite des commentaires sur l'opportunité d'introduire le potentiel de service dans les concepts et les principes omniprésents.

### Domaine d'adaptation 3 - Rapports narratifs

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la nature des OSBL et leur objectif premier, qui est de fournir un avantage au public, signifient que les besoins et les attentes plus larges des utilisateurs ne peuvent être satisfaits que par l'inclusion de l'information narrative dans les rapports financiers à usage général. Les propositions relatives à l'information narrative sont présentées au chapitre 35.

Les OBNL sont tenus d'utiliser les mêmes caractéristiques qualitatives dans la sélection et la présentation des informations narratives que pour les informations financières. Les rapports narratifs doivent également être justes et équilibrés. Les rapports narratifs doivent couvrir le même OBNL et la même période de référence que les états financiers, de manière à assurer la cohérence entre les informations financières et non financières présentées.

Une approche fondée sur des principes a été élaborée, qui comprend un ensemble d'exigences fondamentales obligatoires devant être appliquées par tous les OSBL. Cette exigence obligatoire est jugée appropriée plutôt qu'un énoncé de pratiques recommandées parce que les rapports narratifs ont le potentiel d'apporter des avantages importants aux utilisateurs et aux OSBL. Les OSBL doivent présenter des informations intégrées qui fournissent :

- des informations permettant aux utilisateurs de comprendre les objectifs de performance de l'ONC ;
- ce qu'elle a fait pendant la période de référence pour atteindre ces objectifs de performance ; et
- commentaire pour discuter et analyser les états financiers de l'ASBL.

Ce contenu minimum obligatoire est basé sur les cadres internationaux d'information financière existants.

Cette mesure vise à garantir un niveau de base de cohérence et de comparabilité entre tous les OBNL qui appliquent le système INPAG. Le **SMC 11a** demande un retour d'information sur les principes proposés pour étayer le rapport narratif.

Des appels ont été lancés pour étendre le noyau obligatoire à d'autres domaines importants pour les OBNL et leurs utilisateurs, tels que les rapports sur le climat et les rapports plus larges sur la durabilité. Le contenu obligatoire a été maintenu à un minimum afin de réduire les obstacles à l'adoption. Les OBNL peuvent étendre leurs rapports narratifs au-delà du noyau obligatoire à condition de respecter les sujets et éléments obligatoires qui sont importants pour les utilisateurs de tous les rapports financiers à usage général des OBNL. Les OBNL peuvent également appliquer des cadres tels que le rapport intégré dans la présentation des rapports narratifs. L'INPAG offre donc une grande souplesse dans la manière de répondre aux exigences obligatoires.

Le rapport narratif obligatoire peut poser des problèmes aux OBNL qui s'engagent dans des activités qui pourraient être sensibles, par exemple sur le plan culturel, ou pour des raisons religieuses ou politiques. L'INPAG autorise la non-divulgence de certains aspects des informations sur la performance et des commentaires des états financiers lorsqu'un OBNL s'engage dans des

activités "sensibles". Les informations narratives peuvent donc être omises lorsqu'elles compromettent les activités de l'OBNL, par exemple des programmes spécifiques de défense des droits de l'homme.

L'INPAG n'exige pas que les OBNL divulguent les cas où de telles informations ont été retenues. Il est possible que l'autorisation de ne pas divulguer les informations retenues soit utilisée abusivement par les OBNL comme un moyen de dissimuler de mauvaises performances ou des problèmes financiers. Le **SMC 11b** cherche à obtenir un retour d'information sur le champ d'application de l'exigence minimale de rapport narratif obligatoire et, en particulier, sur l'importance du rapport sur le climat et la durabilité au sens large à ce stade. Cette question vise également à recueillir des avis sur l'exclusion des informations sensibles.

Pour certains OSBL qui passent à la comptabilité d'exercice, les exigences en matière de rapports narratifs peuvent constituer un défi supplémentaire. Le **SMC 11c** cherche à savoir si une période de transition prolongée aiderait les OSBL à surmonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer pour satisfaire à ces exigences obligatoires.

## **Domaine d'adaptation 4 - Exigences relatives aux états financiers**

### **Noms et portée des états financiers**

Dans la section 5, l'INPAG propose un état des produits et des charges dont la somme correspond à un excédent ou à un déficit. Le titre de l'état reflète les commentaires selon lesquels l'"état des produits et des charges" est plus intuitif pour les utilisateurs des états financiers des OBNL. Ce titre a été préféré à "état des activités financières" ou "état de la performance financière".

L'état des produits et des charges comprendra toutes les transactions relatives aux activités d'exploitation d'un OSBL, y compris ses gains et pertes réalisés. L'objectif est de mettre l'accent sur l'excédent ou le déficit des produits par rapport aux charges, plutôt que sur les plus-values et les moins-values non réalisées résultant des réévaluations à la date de clôture du bilan. Pour l'instant, l'état comprendra les gains et les pertes non réalisés qui doivent être présentés comme faisant partie de l'excédent ou du déficit par les sections de l'INPAG qui n'ont pas encore été examinées. Les gains et pertes non réalisés qui ne doivent pas être présentés comme faisant partie de l'excédent ou du déficit seront inclus dans un état des variations de l'actif net.

Dans la section 6, l'état des variations de l'actif net montrera les mouvements du capital apporté, des fonds avec et sans restrictions et de toute participation ne donnant pas le contrôle. Les éléments que la *norme comptable IFRS for SMEs* exige de présenter dans les autres éléments du résultat global seront présentés ensemble dans cet état. Cela permettra de s'assurer que les informations incluses dans les autres éléments du résultat global sont clairement identifiables pour les utilisateurs qui trouveraient ces informations utiles.

Ces propositions diffèrent des états financiers prescrits par la norme comptable IFRS pour les PME. Elles ont été formulées à la suite des réactions des parties prenantes, qui estiment que les chiffres les plus importants concernant les activités financières d'un OBNL au cours d'une période de reporting sont ses revenus, ses dépenses et son excédent ou son déficit. Les réactions ont également fait ressortir le désir de simplicité dans la présentation des informations, les informations sur les gains et les pertes non réalisés étant considérées comme moins importantes.

Bien que l'INPAG fasse référence à l'état des produits et des charges, il autorise l'utilisation d'un autre titre, à condition que celui-ci ne soit pas trompeur pour les utilisateurs des états financiers. Cependant, une convention de dénomination communément comprise dans le secteur serait préférable. Le **SMC 5a** demande des commentaires sur le titre de l'état.

Les propositions de l'INPAG diffèrent de la norme comptable IFRS for SMEs ainsi que des états financiers selon les normes IPSAS, mais sont plus étroitement alignées sur les IPSAS. Le **SMC 6a** cherche à obtenir des commentaires sur le champ d'application de l'état des variations et des actifs nets.

### Présentation des fonds avec et sans restrictions

Comme indiqué dans le domaine d'adaptation 2, l'un des concepts proposés pour l'INPAG est l'adoption d'une comptabilité par fonds avec une répartition entre les fonds avec et sans restrictions. Les parties prenantes sont très majoritairement d'avis que la transparence sur les fonds avec restrictions est importante. La section 4, *état de la situation financière*, la section 5, *état des revenus et des dépenses*, et la section 6, *état de l'évolution de l'actif net*, énoncent les exigences de l'INPAG. En résumé, les OBNL doivent présenter dans leur ensemble chacun des éléments suivants :

- Les revenus avec restrictions et les revenus sans restrictions avec les dépenses correspondantes dans un format de colonne séparément dans l'état des revenus et des dépenses ;
- Les soldes des fonds avec restrictions et des fonds sans restrictions dans l'état de la situation financière à chaque date de clôture ; et
- Les mouvements de ces fonds dans l'état de l'évolution des actifs nets.

La séparation des agrégats de revenus avec restrictions et de revenus sans restrictions dans l'état des revenus et des dépenses permettra aux utilisateurs des états financiers de comprendre quelle part des revenus d'un OSBL comptabilisés chaque année est assortie de restrictions. Cela montre également dans quelle mesure les activités en cours d'exercice ont été financées par des fonds discrétionnaires.

En présentant séparément les soldes des fonds avec restrictions et des fonds sans restrictions, on peut voir le niveau des fonds qui peuvent être utilisés pour poursuivre les activités courantes de l'OSBL. Le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des fonds dans l'état de l'évolution des actifs nets permettra aux utilisateurs de voir dans quelle mesure les restrictions sont levées.

Comme indiqué précédemment, cette information est utile pour évaluer la résilience financière d'un OBNL.

L'INPAG limite la présentation aux principaux agrégats, sans exiger que tous les soldes soient séparés. Il exige toutefois que les fonds importants soient présentés pour l'état de la situation financière et l'état de l'évolution des actifs nets, soit au recto de l'état, soit dans les notes aux comptes. La désagrégation des soldes peut être faite dans les notes aux états financiers si cela est utile.

La présentation d'informations sur les fonds avec et sans restrictions dans le corps des états financiers primaires pourrait augmenter leur longueur et leur complexité. L'inclusion de données comparatives pourrait ajouter aux préoccupations concernant la longueur et la complexité. L'approche proposée vise à trouver un équilibre entre les besoins d'information des utilisateurs, la nécessité d'éviter de rendre les états financiers trop complexes, et les coûts pour l'OSBL de présenter des informations sur chaque fonds.

**Le SMC 4b, le SMC 5c et le SMC 6b** sollicitent des commentaires sur l'obligation de séparer le total des transactions et des soldes avec et sans restrictions dans l'état de la situation financière, l'état des produits et des charges et l'état de l'évolution des actifs nets, respectivement.

### **Le rôle des informations sur les flux de trésorerie**

L'état des flux de trésorerie a potentiellement une plus grande importance pour les OBNL, étant donné que les exigences des bailleurs de fonds en matière de reporting portent souvent sur des informations basées sur la trésorerie. Un nouvel état (facultatif) est à l'étude, avec la possibilité de l'inclure dans l'ED3.

En raison de ces considérations, l'INPAG exige, dans la section 7 - *État des flux de trésorerie*, que l'état des flux de trésorerie et les notes annexes comprennent des informations supplémentaires sur les dons et subventions. Les dons et subventions étant une caractéristique essentielle des activités financières d'un OSBL, il est important que les utilisateurs des états financiers disposent des informations nécessaires pour comprendre les dons et subventions reçus par un OSBL au cours de la période considérée. Si l'INPAG conserve le choix d'utiliser la méthode directe ou indirecte pour préparer un tableau des flux de trésorerie, il exige que les subventions avec restrictions soient présentées séparément des subventions sans restrictions, ainsi que les dons en espèces. Lorsque la méthode indirecte est utilisée, les dons d'actifs doivent être présentés séparément. Étant donné que cette information est probablement nécessaire pour satisfaire aux exigences de reporting des fournisseurs de ces fonds, il est considéré que le coût ne dépassera pas les avantages pour les utilisateurs. Le **SMC 7a** sollicite des commentaires sur l'obligation de présenter séparément les dons et subventions en espèces dans l'état des flux de trésorerie.

Les subventions reçues pour financer l'achat ou la création d'actifs non courants (éléments de capital) doivent être présentées séparément dans le cadre des "activités d'investissement". Ces

subventions sont souvent citées comme un défi pour les OBNL, lorsque les fournisseurs de subventions exigent des rapports qui montrent comment la subvention reçue a été dépensée. La divulgation de ces informations dans le tableau des flux de trésorerie et dans les notes aux comptes (le cas échéant) peut contribuer à répondre aux besoins de ces parties prenantes. Le **SMC 7b** demande des commentaires sur le traitement des dons et des subventions pour l'achat ou la création d'éléments d'immobilisations comme des activités d'investissement.

### Comparatifs

Les états financiers comprennent généralement des informations comparatives pour tous les éléments présentés dans les états primaires, et pour la plupart des éléments divulgués dans les notes aux états financiers. L'INPAG conserve actuellement les exigences en matière d'information comparative qui existent dans la norme comptable *IFRS pour les PME*.

L'information comparative peut faire paraître les états financiers plus complexes, mais elle fournit davantage d'informations utiles aux utilisateurs des états financiers. Au fur et à mesure que les sections de l'INPAG traitant des transactions spécifiques aux OSBL seront élaborées pour les exposés-sondages ultérieurs, la nécessité de fournir des informations comparatives pour ces transactions sera examinée. Le **SMC 3b** cherche à obtenir des commentaires sur la question de savoir si des comparaisons devraient être fournies pour tous les chiffres figurant dans les états financiers. Ces commentaires seront pris en compte dans le développement futur de l'INPAG.

### Conformité avec l'INPAG

Les utilisateurs des états financiers doivent toutefois comprendre la base sur laquelle les états financiers d'un OSBL ont été préparés, car cela facilite la comparabilité. L'INPAG exige qu'un OSBL dont les états financiers sont conformes à l'INPAG fasse une déclaration explicite et sans réserve de cette conformité dans les notes. Lorsqu'un OSBL est en transition vers les INPAG, il ne pourra pas déclarer sa conformité aux INPAG. Il devra plutôt se conformer aux exigences de divulgation de la section 36 - *Transition vers les lignes directrices*, qui sera incluse dans l'ED3.

Certains OBNL peuvent choisir d'appliquer certains aspects de la norme INPAG, mais pas l'intégralité des exigences. Cela pourrait faire partie d'un plan visant à adopter pleinement les normes INPAG, mais en dehors des dispositions transitoires autorisées. Par ailleurs, les OBNL qui sont tenus de suivre un cadre comptable autre qu'INPAG peuvent utiliser certains aspects d'INPAG. Il serait bénéfique pour ces entités d'expliquer pourquoi elles utilisent sélectivement INPAG, mais il doit être clair que la conformité avec INPAG ne peut être affirmée. Il peut y avoir d'autres raisons pour lesquelles les OBNL ne peuvent pas faire valoir leur conformité avec les normes INPAG. Le **SMC 3a** cherche à obtenir un retour d'information sur les exigences relatives à la déclaration de conformité aux INPAG.